

Procès-Verbal

L'an deux mille vingt - cinq le 18 mars 2025 à 18h30
le Conseil Municipal de la Commune d'**Eyjeaux**, dûment convoqué, s'est réuni
en session ordinaire à la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur ROUX
Jacques, Maire

Nombre de Conseillers : Date de la convocation du Conseil Municipal : 13 mars 2025
En exercice : 12
Présents : 10 Présents : **M ROUX, Mmes CHEPTOU, MALLET, MM LAGAUTERIE, PARROT,
Votants : 12 NOUHAUD, Mmes MOULINARD, COLLIN, JOUANIE, POCHAT-COTILLOUX,
BINKOWSKI-FAUBERT**

Absentes : **Jean-Luc BARRIERE** pouvoir à Jacques ROUX
Hélène POCHAT-COTILLOUX pouvoir à Clervie JOUANIE

Secrétaire de séance : **Clervie JOUANIE**

Ordre du jour

- Approbation du procès-verbal du conseil du 20 février 2025
- Finances : approbation du compte de gestion 2024
- Finances : approbation du compte administratif 2024
- Finances : demande de subvention auprès de Limoges Métropole dans le cadre du
Projet Alimentaire Territorial

Questions diverses : discussion autour de la conservation ou non des peupliers de la
commune au niveau du lotissement du Mas Barette.

- **Délibération n°2025-010 : Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 20
février 2025**

Après lecture du procès-verbal de la séance du 20 février 2025, le procès-verbal n'appelle
aucune observation de la part des Conseillers.

Le Procès-verbal de séance du 20 février 2025 est adopté à l'unanimité.

- **Délibération n°2025-011 : Approbation du compte de gestion 2024**

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du
comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulièrement et suffisamment justifiées pour le compte de gestion présenté : budget principal

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le compte de gestion du budget principal établi par le trésorier municipal. Ces comptes de gestion, visés et certifiés par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

- **Délibération n°2025-012 : : Approbation du compte administratif 2024**

Monsieur le Maire donne la présidence à son deuxième adjoint Madame Véronique CHEPTOU et sort de la salle. Madame Véronique CHEPTOU présente au Conseil le compte administratif 2024 pour le budget principal qui est identique au compte de gestion dressé par le receveur municipal et qui s'établit comme suit :

BUDGET PRINCIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT	2024
DEPENSES	960 291.14 €
RECETTES	1 211 565.66 €
RESULTAT	251 274.52 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	2024
DEPENSES	507 254.37 €
RECETTES	593 399.55 €
RESULTAT	86 145.18 €

Après avoir présenté ces données, Monsieur le Maire se retire de la salle et laisse la présidence du Conseil Municipal à Madame Véronique CHEPTOU, Adjointe au Maire qui fait procéder au vote.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2024 du budget principal.

- **Délibération n°2025-013 : Organisation des rythmes scolaires à compter de la rentrée 2025/2026**

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Monsieur le Maire rappelle que l'organisation du temps scolaire qui est actuellement de 4,5 jours par semaine, soit les lundis, mardis, mercredis matin, jeudis et vendredis.

Monsieur le Maire expose que le dernier conseil d'école en date du 18 février 2025 s'est prononcé en faveur du maintien de l'organisation de la semaine à quatre jours.

Monsieur le Maire propose donc d'approuver le nouveau rythme comme tel ;

- Les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h45 à 12h00 et de 13h30 à 16h15

Madame Mallet prend la parole et précise que la commune travaillera toujours avec la commune de Boisseuil sur les temps de vacances scolaires.

Madame Jouanie demande si la CAF apportera une aide financière pour l'ouverture des mercredis. Monsieur Le Maire répond que la CAF finance bien les ALSH sur les mercredis. Anne Mallet précise que la commune fera l'économie du coût du bus qui amène les enfants au centre de loisirs de Boisseuil mais que nous allons avoir quelques coûts en plus du fait de la prise de repas sur la commune.

Madame Jouanie demande comment les tarifs vont être déterminés et si les parents d'élèves seront associés. Monsieur le Maire répond que la tarification sera discutée en commission finances. Les parents d'élèves seront tenus informés au plus vite.

Anne colin demande la parole est s'interroge sur ce que pense la Directrice de l'ALSH en terme de temps et de coût de ce nouveau service. Monsieur le Maire précise que madame Hoët a été consultée et associée au projet. Madame Gwendoline BINKOWSKI-FAUBERT précise que

Madame Hoët est en demande car elle a de véritables projets sur ce nouveau temps. Elle souhaite monter un projet autour de la vie du village.

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à 1 abstentions (Hélène POCHAT-COTILLOUX), 1 contre (Véronique CHEPTOU) et 10 pour, le Conseil Municipal,

DECIDE

- D' approuver le nouveau rythme pour la rentrée 2025/2026 soit les lundis, mardis, jeudis et vendredis,
 - Que les horaires de fonctionnement de l'école seront les suivants 8h45 à 12h00 et de 12h00 à 16h15.
- **Délibération n°2025-014 : Demande de subvention auprès de Limoges Métropole dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial.**

Monsieur le Maire explique que Limoges Métropole s'est lancé dans un Plan Alimentaire Territorial (PAT) composé de trois objectifs. La commune d'Eyjeaux a engagé depuis plusieurs années une réflexion sur l'aménagement d'un jardin mitoyen à la mairie afin d'en faire un lieu d'échange et de partage et d'y réserver une large place pour un espace jardin partagé. Ce projet entre dans l'objectif 3 du PAT qui est « Encourager la consommation des produits de qualité issus du territoire et accessible à tous ». Afin de réaliser ce projet de « jardin partagé », le Maire propose de faire demande de subvention dans le cadre du PAT comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
MONTANT HT	129 096	Limoges Métropole PAT	20 000
		AUTOFINANCEMENT	109 096
TOTAL	129 096	TOTAL	129 096

Monsieur Jean-Paul Parrot demande la parole et explique que nous avons des bâtiments communaux qui ont besoin d'être rénovés en urgence, il demande alors s'il est pertinent de mettre cette somme dans la rénovation du jardin. Monsieur Parrot qu'il serait opportun de réfléchir à faire des tranches pour ce projet et ainsi n'inscrire au budget 2025 que la somme nécessaire. Monsieur Le Maire explique que le PAT de Limoges Métropole s'arrête au 31 mars 2025 et qu'après cette date il ne sera plus possible de faire une demande de subvention.

Monsieur Le Maire explique que les services sont à la recherche d'autres subventions et que le projet ne se fera que si nous en trouvons.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Le Maire à faire la demande de subvention auprès de Limoges Métropole dans le cadre du PAT.

Questions diverses : Un administré a interpellé le secrétariat de la mairie au sujet des peupliers qui font de l'ombre sur ses panneaux solaires. Les membres du conseil souhaitent réfléchir à délibérer pour protéger les arbres de l'abattage sur demande d'un administré qui auraient fait des travaux sans prendre en compte la nature environnante.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.

Le secrétaire,

Le Maire,

Clervie Jouanie

Jacques Roux